

Appel à consultation

Etude sur les flux migratoires des enfants non accompagnés et séparés au Maroc

Termes de référence

1. Contexte

Le Maroc est un pays de transit et destination des enfants migrants non accompagnés et séparés (ENAS). Selon les données plus récentes, 10% de la population migrante en situation d'irrégularité au Maroc est représentée par des jeunes de 16-17 ans. La majorité des ENAS identifiés sont originaires principalement de la Guinée Conakry, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria, du Mali et du Cameroun¹ et ils transitent par le Maroc pour traverser la Méditerranée et arriver en Europe. Parallèlement, plusieurs acteurs de terrain ont constaté un flux important de enfants marocains séparés de leur parents ou en situation d'abandon en mouvement vers l'Europe².

Presque la totalité des ENAS reconnus au Maroc pendant les dernières années accèdent à la ville d'Oujda par la frontière algérienne et se déplacent dans les villes de Nador et Tanger dans l'attente de traverser les frontières espagnoles via bateaux ou camions. Ils vivent dans des conditions extrêmement critiques d'abandon, d'abus et d'accès limité aux services de base. Dans ce contexte l'abus de drogues, la violence sexuelle et la propagation des maladies infectieuses sont très communs. Des conditions de vie similaires ont été observés pour les ENAS identifiés dans de grandes villes marocaines comme Rabat et Casablanca, où les enfants vivent dans la rue et sont obligés à mendier pour survivre sans aucun support ni matériel ni psychologique. La combinaison de ces facteurs critiques expose gravement les enfants non accompagnés et séparés au risque d'être exploités sexuellement ou d'être victime de travail forcé et – pour certains cas – de devenir victimes de traite tout au long de leur parcours migratoire indépendamment de leur origine³.

Face à l'ampleur du phénomène migratoire et aux vulnérabilités des migrants et en particulier des enfants migrants, le Gouvernement Marocain, dans le cadre de la nouvelle politique d'immigration et d'asile, a adopté des mesures pour répondre aux exigences des enfants migrants, notamment : en leur assurant une assistance directe mise en œuvre, entre autres, par l'Entraide Nationale, en prévoyant l'extension du Régime d' Assistance Médicale aux enfants migrants et en adoptant en 2016 une loi visant à combattre la traite des êtres humains, à laquelle l'OIM Maroc a contribué. Cependant il reste toujours des efforts à déployer pour assurer une protection effective aux ENAS sur le territoire marocain. Pour toutes ces raisons, il paraît nécessaire de soutenir les différents Ministères et

¹ Antonia Carrión and Michèle Zirari,, *Retour et Intérêt Supérieur de l'enfant: Référencement des mineur-e-s non accompagnée-e-s*, IOM, 2016

² *Données collectées dans le contexte des formations pour les acteurs de la société civile au Maroc, aout – décembre 2017*

³ *Field assessment on human trafficking and non-accompanied children in Oujda and Nador, IOM Morocco, April 2017*

institutions impliquées dans la protection de l'enfance, ainsi que les acteurs de la société civile travaillant dans ce domaine au Maroc pour assurer des mesures et outils efficaces et en ligne avec les standards internationaux pour assister et protéger les enfants migrants - et particulièrement les ENAS –, tout en luttant contre toute forme d'exploitation et de traite des enfants migrants.

Ainsi, cette initiative vise à contribuer à l'amélioration du système d'assistance et de protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc en appuyant tous les acteurs étatiques et non –étatiques dans ce but.

2. Objectif Général de la Consultation

Afin de contribuer à l'amélioration du système d'assistance et de protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc, l'OIM Rabat mandate une consultation pour la mise en œuvre d'une étude au but spécifique de :

- 1- collecter des données et analyser en détails les flux migratoires *des enfants étrangers non accompagnés et séparés* qui transitent par le Maroc ou se stabilisent dans le pays. En particulier des focus seront requis sur : les pays et régions d'origine, les motifs de leur migration, les pays de destination, leur parcours migratoire et au Maroc et les acteurs impliqués, leurs besoins spécifiques et droits fondamentaux ainsi que leur degré de vulnérabilité aux réseaux de traite et d'exploitation.
- 2- collecter des données, analyser et comprendre les dynamiques qui caractérisent les flux migratoires *des enfants marocains non accompagnés qui migrent à l'interne au Maroc ou qui sont en mobilité vers l'étranger*. En particulier des focus seront requis sur : les villages/villes d'origine, les motifs de leur migration, leur parcours migratoire en particulier au Maroc, leurs besoins spécifiques, leur degré de vulnérabilité aux réseaux de traite et d'exploitation, ainsi que les réseaux et les formes de solidarité existants aussi entre eux.
- 3- formuler de recommandations pour répondre aux besoins des enfants non accompagnés et séparés étrangers et nationaux identifiés à travers l'étude, en particulier dans une optique d'intégration et autonomisation.
- 4- créer une feuille de route pour la mise en place des recommandations élaborées.

3. Offre de service :

L'étude s'inscrit dans le cadre du projet « Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » financé par le Gouvernement de la Danemark

Cette mission aura pour finalité :

L'élaboration d'une Etude détaillée qui comprenne l'analyse des flux migratoires des enfants non accompagnés et séparés étrangers et nationaux au Maroc, ainsi que la formulation de recommandations et une relative feuille de route pour répondre aux besoins des enfants non accompagnés et séparés étrangers et nationaux.

4. Livrables :

Etude sur le flux migratoire des enfants non accompagnés et séparés au Maroc

L'étude doit être rédigée en français et en anglais.

Les règles de l'OIM doivent strictement être respectées concernant la bibliographie et les citations éventuelles.

Les tableaux, les cartes géographiques et les graphiques doivent être insérés dans le texte, et toutes les annexes doivent être disponibles sous format MS Excel.

Les rapports devront inclure un résumé exécutif décrivant les principaux résultats et recommandations.

5. Durée de la consultation

La prestation s'étalera du **9 avril 2018 au 30 juin 2018**.

6. Qualifications

Les qualifications requises sont :

Formation et connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire, de préférence un diplôme supérieur aux niveaux de maîtrise ou de doctorat. - Connaissances dans le domaine de la protection de l'enfance et de la migration des enfants - Expérience pratique en méthodes et techniques de recherche.
Langues	<ul style="list-style-type: none"> - Excellente maîtrise du français et de l'anglais (écrit et parlé) - Maîtrise de l'arabe (standard et dialectal) serait apprécié.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles. - Bonne capacité à travailler en équipe et bon sens du relationnel avec les partenaires. - Bonnes aptitudes interpersonnelles et organisationnelles.

7. Délai desoumission

- ✓ Les candidat-e-s intéressé-e-s par cet appel à candidature sont prié-e-s d'envoyer :
- ✓ Un document synthétique décrivant la méthodologie de recherche pour l'étude, ainsi qu'une offre financière identifiée pour mener cette étude ;
- ✓ Un CV complet en langue française, comprenant les contacts de trois références professionnelles ;
- ✓ Une lettre de motivation ainsi que tout autre document pouvant servir de support à la candidature (publication, travail personnel, rapport, référence bibliographique, etc.).



المنظمة الدولية للهجرة
منظمة الأمم المتحدة للهجرة
Organisation internationale pour les migrations
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse électronique : oimrecrute@iom.int, en indiquant en objet « Appel à consultation étude flux migratoires ENAS - projet Assistance et protection des enfants non accompagnés et séparés au Maroc » au plus tard le **dimanche 16 mars 2018, avant 12h00**.